Décision n° 2020-0482 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 avril 2020 abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 28 avril 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0482
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199501752	DIR INTERREG DES SERVICES PENITENT DIJON - GRAND-CENTRE	36 SAINT-MAUR	10 UHF
199503788	DIR INTERREG DES SERVICES PENITENT DIJON - GRAND-CENTRE	25 MONTBELIARD	3 VHF
200000443	PROSEGUR	78 RAMBOUILLET	2 UHF
200300686	AIRBUS OPERATIONS	31 TOULOUSE	1 VHF
200300703	AIRBUS OPERATIONS	31 TOULOUSE	1 VHF
200300705	AIRBUS OPERATIONS	31 TOULOUSE	1 VHF
200501799	OPESLIA	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
201100081	PROSEGUR SECURITE HUMAINE	91 BOUSSY-SAINT-ANTOINE	1 UHF
201400195	ASSISTANCE COURSE PROVENCE	13 MARSEILLE	3 VHF
201600091	INOVA OPERATIONS	83 BRIGNOLES	1 UHF
201700962	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 NEUILLY-SUR-SEINE	2 UHF
201800613	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 GARCHES	2 UHF